



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE N°67071/03.2016

L'an deux mille seize et le trente mars à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SCHACKIS (Maire).

Date de la convocation et son affichage : 22 mars 2016

Date d'affichage du PV : 31 mars 2016

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 8

Présents : Jean-Pierre SCHACKIS, Marcel TRITZ, Claude GUIBON, Michel BEYER, Sabine REICHHELD, Olivier HOFFMANN, Audrey HOFFER, Fanny THIEBAUT-HECKMANN

Absents excusés : Marc WEBER, Jean-Marc WINSTEIN, Thierry KUGEL

Pouvoirs :

Monsieur Marcel TRITZ a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Générales.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

N° de délibération	Nomenclature	Code matière	Objet de la délibération
DE_032016_01	5.2	Fonctionnement des assemblées	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente
DE_032016_02	7.2	Fiscalité	Taxes directes locales
DE_032016_03	7.1	Décisions budgétaires	Paiement de la cotisation foncière à la CAAA du Bas-Rhin
DE_032016_04	9.1	Autres domaines de compétences des communes	Divers

* * * * *

DE 032016 01 : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente

Vote : 8

Le maire fait lecture du PV de la séance du 9 mars 2016. Le PV est approuvé par l'ensemble des conseillers.

DE 032016 02 : Taxes directes locales pour 2016

Vote : 8

Le Conseil municipal décide **de ne pas augmenter** les taux des taxes directes locales pour l'année 2016 soit :

- Taxe d'habitation : **19,90 %** avec un produit attendu de **89 630,-€**
- Taxe foncière (bâti) : **12,83 %** avec un produit attendu de **43 609,-€**
- Taxe foncière (non bâti) : **49,10 %** avec un produit attendu de **9 869,-€**
- CFE : **17,54 %** avec un produit attendu de **9 893,-€**

soit un total qui s'élève à **153 001,-€**.

DE 032016 03 : Paiement de la cotisation foncière à la CAAA du Bas-Rhin

Vote : 8

En Alsace-Moselle, la couverture des accidents du travail et des maladies professionnelles est gérée par les Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles (CAAA).

Le produit de la location de la chasse a été laissé par les propriétaires fonciers au service de la commune qui peut affecter tout ou une partie de ce produit au paiement de la cotisation CAAA.

Le montant total des cotisations départementales à répartir a été fixé à 5 784 528,-€. La part de BUST est de **8 763,-€**.

Le conseil municipal décide que la cotisation foncière afférente à l'exercice 2016 sera couverte en totalité soit **8 763,-€** par affectation du produit de la location de la chasse.

DE 032016 04 : Divers

- Versement des subventions pour le bâtiment Mertz :

Conseil Régional : Le dossier est passé en commission mardi et le courrier de confirmation nous parviendra très prochainement. La subvention sera de l'ordre de 400 000,-€. A cela s'ajoute la subvention du département à hauteur de 146 111,-€ (+ 50 000,-€ acquisition de la friche).

Pour la Préfecture au titre de la DETR, les dossiers pouvaient être déposés jusque fin mars. Suite à leur demande, un planning prévisionnel des travaux leur a été envoyé. Le montant de cette subvention n'est pas définitivement fixé.

- Nous avons reçu un 1er devis pour la rampe d'accès au club house. Le montant est d'environ 14 000,-€. Nous attendons d'autres devis, d'autant qu'un tel investissement dépasse largement nos prévisions et que pour finaliser ce projet, il convient d'ajouter un espace toilettes adaptés au niveau supérieur et une rampe d'accès au niveau du terrain. L'ensemble de ces travaux risque d'engendrer des coûts largement supérieurs au faible rendement lié à l'occupation sportive ou festive. En conséquence, nous cherchons d'autres solutions et peut-être de faire appel au bénévolat afin de réaliser une partie de ces travaux en régie.

- Remplacement de Sylvie SCHEUER pendant son congé de maternité : une seule candidature nous est parvenue pour l'instant (candidatures jusqu'au 10 avril 2016).

- Le mur de l'église, côté rue de l'école, est en mauvais état. Un devis devra être fait pour la réfection mais en attendant nous allons mettre des témoins entre les pierres les plus exposées afin de suivre au plus près la déformation du mur.